



DADS-U ET TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

- DADS-U N4DS - EXPORT PAR SPAIECTACLE
- DADS-U N4DS - TRANSMISSION ET VALIDATION
- DADS-U N4DS - ANOMALIES DU CONTRÔLE DE COHÉRENCE
- ETATS DE FIN D'ANNÉE

↳ ETATS DE FIN D'ANNÉE

En parallèle des déclarations de cotisations envoyées tout au long de l'année, certaines caisses demandent des tableaux récapitulatifs annuels.

▶ Menu *Etats - Etat de fin d'année*.

» **REMARQUE** Les Etats de fin d'année sont a priori édités pour l'exercice complet. Dans certains cas il est cependant nécessaire de choisir une période autre que l'exercice.

• TR Urssaf - Chômage permanent

Le Tableau Récapitulatif Urssaf - Chômage permanent édité par sPAIEctacle est conforme dans sa présentation au bordereau de déclaration de l'Urssaf (adressé par courrier ou disponible en ligne sur les sites www.urssaf.fr et www.net-entreprises.fr).

Il ne peut être adressé directement à l'Urssaf, mais permet, par simple recopie ou saisie en ligne, de remplir aisément le document de la caisse. Seuls les versements déjà effectués et le montant restant à verser ne sont pas indiqués sur le document édité par sPAIEctacle.

CROISIERES PRODUCTION		Tableau récapitulatif Urssaf		2 Exercice : 2012	
39 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris		1		1 Siret : 327 920 955 00041	
Période : (exercice complet)		2			
Paies sélectionnées : 25					
© sPAIEctacle 5.1.1 r1		Edité le 29/11/12 à 12:10		page 1	

zone 1 : informations sur l'employeur

Données provenant de la fiche Société - onglet principal - *Établissement*.

zone 2 : période déclarée

Période choisie dans la fenêtre *Etats de fin d'année*.

zone 3 : informations d'effectif

→ Effectif global au dernier jour : salariés avec un contrat en cours au dernier jour de la période.

→ Effectif moyen de la période : établi en fonction du nombre d'heure des paies.

! ATTENTION L'effectif moyen de la période est calculé à partir du nombre d'heures des paies. Les salariés en contrat de forfait jours ne sont donc pas pris en compte par sPAIEctacle.

Sont exclus de ces deux effectifs :

→ les salariés dont la *Catégorie Salariale* est cochée "Personnel non inclus dans l'effectif"

→ les salariés dont le *Régime Urssaf* de la *Catégorie Salariale* est "Stagiaire", "Apprenti - de 11" ou "Apprenti +de 10"

→ les salariés dont le *Régime retraite* de la *Catégorie Salariale* est "Etranger exo. (E101...)"

zone 4 : cotisations

Informations provenant des paies, triées par code DUCS.

Pour chaque code DUCS sont indiqués :

- l'effectif
- le code DUCS et sa base (Déplafonné, Plafonné, Transport)
- la base de cotisation
- les taux (hors AT, AT, Total)
- le montant de la cotisation

Le total des cotisations est indiqué en bas de tableau.

! ATTENTION Les cotisations de chômage permanent étant recouvrées par l'Urssaf, sur l'onglet *Caisses* de la fiche Société, le type retenue "Chômage perm." doit être paramétré sur "Rattaché à... - Urssaf".

Effectif global au dernier jour de la période *		3		2	
Effectif moyen de la période		1			

Catégorie de salariés	Nb.	Code	Base	Taux en %			Cotisation
				Hors A.T.	A.T.	Total	
REDUCTION H SUPP PO	2	003P	202				-43
H SUP PP 20 SAL AU+	1	004P	10				-15
RG CAS GENERAL	5	100D	14 840	20,95	1,50	22,45	3 332
RG CAS GENERAL	5	100P	14 355	14,95		14,95	2 146
AT APPRENT 79	1	161D	587		1,50	1,50	9
CSG/CRDS RG	7	260D	15 525	8,00		8,00	1 242
ARTISTES ABATT. 30%	2	312D	233	14,76	1,40	16,16	38
ARTISTES ABATT. 30%	2	312P	233	10,47		10,47	24
FNAL CAS GENER - 20	6	332P	14 740	0,10		0,10	15
FNAL ARTISTES - 20	2	334P	233	0,07		0,07	
REDUCTION FILLON	3	671P	-2 657	100,00		100,00	-2 657
PROF AVEC AT	1	963D	385	1,15	1,50	2,65	10
PROF AVEC AT	1	963P	385	6,65		6,65	26
CONTRIB ASS CHOMAGE	5	772	14 949	6,40		6,40	957
COTIS AGS CAS GENER	5	937	14 949	0,30		0,30	45
4 TOTAL DES COTISATIONS							5 129

* Effectif correspondant au nombre de salariés (hors emplois aidés) présents au dernier jour de la période.
Chaque salarié compte pour 1, sauf les temps partiels qui sont comptés au prorata de leur temps de travail.
En fin d'exercice, ce renseignement est destiné à taxer la périodicité de versement à compter du 1er avril de l'année suivante.

TR Chômage intermittent

Le Tableau Récapitulatif Chômage intermittent édité par sPAIEctacle est conforme dans sa présentation au bordereau de déclaration de Pôle Emploi (adressé par courrier ou disponible en ligne sur le site www.net-entreprises.fr).

Il ne peut être adressé directement à Pôle Emploi, mais permet, par simple recopie ou saisie en ligne, de remplir aisément le document de la caisse. Seuls les versements déjà effectués et le montant restant à verser ne sont pas indiqués sur le document édité par sPAIEctacle.

CROISIERES PRODUCTION		Tableau récapitulatif Chômage intermittent		2	Exercice : 2012
39 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris		1		1	Siret : 327 920 955 00041
Période : 2 (exercice complet)					
Paies sélectionnées : 25					
© sPAIEctacle 5.1.1 r1		Edition de contrôle - 28/11/12 à 12:44		page 1	

zone 1 : informations sur l'employeur

Données provenant de la fiche Société - onglet principal - *Établissement*.

zone 2 : période déclarée

Période choisie dans la fenêtre *Etats de fin d'année*.

zone 3 : cotisations

Informations provenant des paies.

→ Rémunérations brutes déclarées

Base totalité telle que déclarée dans la DADS (intermittents et permanents confondus - le chiffre prend notamment en compte l'abattement forfaitaire pour frais professionnels)

→ Assurance chômage (AC)

Base, taux et montant des retenues ayant un code DUCS d'assurance chômage (hors permanents).

→ Association pour la garantie des salaires (AGS)

Base, taux et montant des retenues ayant un code DUCS d'AGS (hors permanents).

→ Total des contributions

Données générales			
N° Affiliation :	80001234567		1
N° URSSAF :	75123456789123456789		
REMUNERATIONS BRUTES DECLAREES		3	15 457,31
REMUNERATIONS BRUTES APRES DEDUCTION			
Assurance chômage (AC)			
Total des rémunérations limitées à 4 fois le plafond de la sécurité sociale	508,20	X	10,800 % = 55
Assurance chômage (AC) - Total 1			55
Association pour la garantie des salaires (AGS)			
Total des rémunérations limitées à 4 fois le plafond de la sécurité sociale	1 558,20	X	0,300 % = 5
Association pour la garantie des salaires (AGS) - Total 2			5
TOTAL DES CONTRIBUTIONS			60

TR Taxe sur les salaires

Le Tableau Récapitulatif Taxe sur les salaires reprend, dans sa forme, la présentation du Cerfa "Déclaration annuelle de liquidation et régularisation de la Taxe sur les salaires". Il ne peut être envoyé tel quel au Centre des Impôts mais permet, par simple recopie ou saisie en ligne, de remplir aisément le formulaire Cerfa. Les éventuels versements intermédiaires et le montant restant à verser ne sont donc pas indiqués.

CROISIERES PRODUCTION		Tableau récapitulatif taxe sur les salaires		2	Exercice : 2012
39 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris		1		1	Siret : 327 920 955 00041
Période : 2 (exercice complet)					
Paies sélectionnées : 25					
© sPAIEctacle 5.1.1 r1		Édité le 28/11/12 à 15:05		page 1	

zone 1 : informations sur l'employeur

Données provenant de la fiche Société - onglet principal - *Établissement*.

zone 2 : période déclarée

Période choisie dans la fenêtre *Etats de fin d'année*.

zone 3 : cotisations

Informations provenant des paies.

zone 4 : mesures d'allégement

Informations calculées sur la base des paies, en fonction des données de la fiche Société (onglet *Caisses*) et des Chiffres clés "Taxe sur les salaires - Abattement" et "Taxe sur les salaires - Franchise" (menu *Paramètres - Chiffres clés*)

3			
I. LIQUIDATION DE LA TAXE			
Désignation	Code lignes		Montant
Base taux normal	A		15 072,75
Base 1 ^{er} taux majoré	A1		2 163,72
Base 2 ^{ème} taux majoré	A2		1 524,83
A x 4,25 %	D0		640,83
A1 x 4,25 %	D1		91,04
A2 x 9,35 %	D2		142,57
TOTAL lignes D0 + D1 + D2	G		875,14
Pourcentage d'imposition	H		100 % *
Total taxe brute G x H	I		875,14

* Dans le cas où votre pourcentage d'imposition est différent de 100%, vous devez calculer vous-même les montants I et suivants.

4			
II. MESURES D'ALLEGEMENT			
Franchise	J		
Décode	K		603,64
Abattement	L		271,49
Taxe nette due	M		0,00

Ce récapitulatif vous donne la plupart des informations nécessaires pour remplir le Cerfa n° 2502. Vous devez compléter les informations manquantes.

• Réintégrations prévoyance, santé & retraite suppl.

Les cotisations de retraite supplémentaire, de prévoyance, mutuelles, sont exonérées uniquement dans certaines limites. Il convient de vérifier en fin d'année que ces contributions ne dépassent pas les limites d'exonération. Le cas échéant, il faut les réintégrer dans une dernière paie, afin de soumettre ce qui doit l'être sur le plan social et/ou sur le plan fiscal.

sPAIEctacle édite deux états nominatifs annuels vous permettant de vérifier si ces plafonds ont été atteints, et le cas échéant, quels sont les montants à réintégrer.

 **RENOVI** Si le document laisse apparaître que vous êtes concerné, reportez vous à la fiche solution disponible dans l'espace client du site de sPAIEctacle.

• Déclaration nominative santé & retraite suppl.

sPAIEctacle édite un document nominatif générique pour les caisses de Santé et Retraite Supplémentaire.

Les modalités de déclaration varient d'une caisse à l'autre, si certaines peuvent accepter le document édité par sPAIEctacle, d'autres demanderont qu'il soit recopié sur leur propre bordereau ou saisie en ligne sur leur site.

- La déclaration nominative santé concerne les retenues dont le type retenue est "Santé".
Les cotisations de mutuelle versées à Audiens ne font pas l'objet d'une déclaration nominative annuelle.
- La déclaration nominative retraite suppl. concerne les retenues dont le type est "Retraite supplémentaire".

Déclaration nominative Santé
Période du 01/01/2012 au 31/12/2012 3

Société ou établissement : CROISIERES PRODUCTION N° SIRET 327 920 955 00041 N° affiliation 1		Caisse d'assurance Adresse de la caisse 75001 Paris 2	
---	--	--	--

Salaire (Nom - Prénom)	N° Sécurité Sociale	Date de naissance	Date Entrée	Date Sortie	Catégorie mutuelle	Quantité Nbr. forfait	Base cumulée	Taux	Montant
PREVOST Virginie	2 79 05 21 876 598	08/05/1979	01/01/12	31/01/12	Mutuelle Célibataire	1	3 031,00	1,000 %	30,32
Total Cumulé Mutuelle Célibataire						1	3 031,00	1,000 %	30,31
DELCOURT Juliette	2 82 09 94 654 732	04/09/1962	01/01/12	31/01/12	Mutuelle Couple	1	50,00	100,000 %	50,00
Total Cumulé Mutuelle Couple						1	50,00	100,000 %	50,00

© sPAIEctacle B Date 31/12/12

zone 1 : informations sur l'employeur

Données provenant de la fiche Société (onglet principal - *Établissement* et onglet *Caisses*)

zone 2 : caisse destinataire

Informations provenant de la fiche Caisse affectée au type retenue (menu *Paramètres - Société* - onglet *Caisses*).

Les types retenues concernés sont Santé et Retraite supplémentaire.

zone 3 : période déclarée

Période choisie dans la fenêtre *Etats de fin d'année*.

zone 4 : cotisations

Informations provenant des paies. Le document édité reprend les informations généralement demandées par les caisses.

Liste nominative Retraite supplémentaire
Période du 01/01/2012 au 31/12/2012 3

Société ou établissement : CROISIERES PRODUCTION N° SIRET 327 920 955 00041 N° affiliation 1			
---	--	--	--

Salaire (Nom - Prénom)	N° Sécurité Sociale	Date de naissance	Dates de travail		Salaire brut après abattement	TA	TB	TC	T2	Forfait
			Début	Fin						
LECORRNEC Marine	2 82 09 75 326 483	05/09/1962	01/01/12	29/02/12	8 000	6 062	1 938			
Total Page					8 000	6 062	1 938			
Total Cumulé					8 000	6 062	1 938			

© sPAIEctacle B Date 31/12/12